

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Compte-rendu affiché le : 14 Avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 Avril 2023

N° 23-04-15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Décisions du Maire –
Information au Conseil
Municipal

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

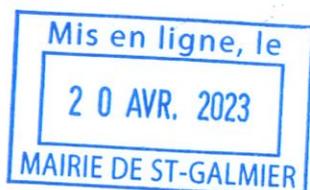
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS – Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Serge GRANGE à Suzanne BOICHON - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Lydie THOLLOT à Jacques DECHANDON.

Membre absent : Solange MORERE.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 AVR. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2023-29 – DEKRA – Vérification d'équipement sportifs : Gymnase La Colombe, Gymnase La Rose des Vents, Stade Benoit Rolles et City Stade pour un montant total de 2 096,00 € HT par an pour une durée de 3 ans tacitement renouvelable une fois.
- Décision n°2023-30 – ENEDIS – Modification de raccordement électrique n°4333574401 Place des Roches pour un montant de 406,08 € TTC.
- Décision n°2023-31 – CROIX BLANCHE – Convention de dispositif prévisionnel de secours n° 183779 pour l'évènement course de caisses à savon en date du 13 mai 2023 – forfait pour une équipe de 6 secouristes au prix de 530,00 €.
- Décision n°2023-32 – Convention de transfert de biens mobiliers réformés entre services de l'Etat : Fauteuils, Bras d'écrans, Lampes et Téléphone
- Décision n°2023-33 – Convention CLINIQUE VETERINAIRE - Stérilisation des chats errants - 2023
- Décision n°2023-34 – Marché de confortement d'un mur de soutènement en pierres - Modification de marché n°1 entraînant une augmentation d'un montant de 22 381,69€ HT portant le marché au prix de 176 250,00 € HT soit 211 500,00 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14 Avril 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

A blue ink signature of Gérard ALLANCHE.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 AVR. 2023

Mairie de Saint-Galmier